

Orange Assurances

Assurance contre le vol, la casse, à partir de 12€/mois pour votre(vos) mobile, tablette ou laptop.

	Assurance Individuelle mobile 	Assurance Famille mobile, tablette, laptop 
Prime d'assurance mensuelle TTC	12€/mois	19€/mois
Ce qui est couvert par les différentes assurances Orange		
Limite par sinistre	jusqu'à 2200€	jusqu'à 3000€
Nombre de sinistres par année	1/an	3/an
Casse accidentelle	Oui	Oui
Vol par effraction	Oui	Oui
Vol par agression	Oui	Oui
Vol à la tire	Oui	Oui
Vol simple	Non	Non
Panne	Oui	Oui
Oxydation	Oui	Oui
Perte	Non	Non
Communications frauduleuses en cas de vol	jusqu'à 500€	jusqu'à 500€
Franchise	50€/par sinistre	50€/par sinistre
Services		
GSM de prêt durant la réparation	Oui	Oui
Acceptation du dossier sous 48h	Oui	Oui

En cas de vol, une déclaration de police est nécessaire. En cas de sinistre, passez directement en shop.